

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'œuvre
- Assureurs
- Entreprises de BTP
- Promoteurs
- Huissiers

Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Maîtriser les mécanismes de la responsabilité civile décennale des constructeurs

**PROGRAMME**

1. Introduction
 - Marché de l'assurance construction
 - Texte fondateur: loi du 4 janvier 1978
 - De l'ordonnance du 8 juin 2005 à l'arrêté du 19 novembre 2009
2. Notion d'ouvrage
 - Loi du 4 janvier 1978
 - Code civil
 - Code des assurances
 - Ordonnance du 8 juin 2005
 - Quels sont les ouvrages concernés?
 - Quelles sont les exclusions?
3. Etapes de l'opération de construction et ses acteurs
 - Phases de l'opération
 - Du choix du terrain à la fin du chantier
 - Réception du chantier
 - Différents intervenants dans l'opération de construction
4. Régime de la responsabilité civile décennale des constructeurs
 - ✓ Régime spécifique de la responsabilité des constructeurs
 - Principes juridiques du régime spécifique



- Principes juridiques du régime de responsabilité propre à chaque constructeur
- ✓ Régime de responsabilité de droit commun
 - Responsabilité contractuelle
 - Responsabilité extra-contractuelle
- 5. Responsabilité des sous-traitants et fabricants
 1. Responsabilité des sous-traitants
 - A l'égard de l'entreprise principale
 - A l'égard du maître d'ouvrage
 2. Responsabilité des fabricants
 1. Du fournisseur vis-à-vis de l'acquéreur
 2. Du fabricant d'EPERS
- 6. Assurance des constructeurs
 1. Assurance obligatoire
 1. Pour quels types d'ouvrages?
 2. Travaux de réhabilitation
 3. Plafonnement de l'assurance décennale
 2. Assurances facultatives
 1. Garanties facultatives dans le contrat d'assurance obligatoire
 2. Contrats d'assurance facultatifs
 3. Application des garanties dans le temps

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463**

du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires



